



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2018,

A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BELFAUX

Présents :

Délégués

Commune de Belfaux : Mme Jacqueline Gury Racine, présidente
Commune de Misery-Courtion : Mme Laurence Zizza, vice-présidente
Commune de La Sonnaz : M. Christian Clément

Comité de direction

Commune de La Sonnaz : Mme Brigitte Python, présidente
Commune de Grolley : Mme Suzanne Bovet
Commune de Misery-Courtion : Mme Myriam Genoud
Crèche Barbotine : Mme Brigitte Röthlisberger, directrice
: Mme Béatrice Dénervaud, comptable

Excusées :

Déléguées

Commune de Belfaux : Mme Rose-Marie Probst
Mme Muriel Frésard

Absente :

Commune de Grolley : Mme Carole Ansermot

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 21.09.2017
2. Rapport de la présidente
3. Informations de la directrice
4. Comptes d'exploitation et bilan 2017
5. Rapport et préavis de l'organe de révision
6. Approbation des comptes 2017
7. Renouvellement du contrat de la fiduciaire pour 3 ans
8. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h30.

Les débats sont présidés par Mme Jacqueline Gury Racine, présidente de l'assemblée des délégués. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Mme Gury Racine demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour.

Tel n'est pas le cas, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2017

Mme Gury Racine demande s'il y a des remarques ou corrections par rapport au procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21.09.2017.

Mme Barras relève que, lors de la séance du 21.0.2017, la commune de La Sonnaz était représentée par Mme Sarah Hemmer et non pas par Mme Olivia Théraulaz.

La parole n'étant plus demandée, Mme Gury Racine soumet le procès-verbal de la séance du 21.09.2017 pour approbation moyennant la correction apportée à la présente séance.

Le procès-verbal de la séance des délégués du 21.09.2017 est approuvé à l'unanimité avec la correction apportée ci-dessus, avec remerciements d'usage à son auteure.

2. Rapport de la présidente

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Python pour commenter son rapport.

Mme Python informe les délégués que la crèche Barbotine se porte bien. Elle souhaite toutefois relever quelques points.

Personnel

Elle remercie tout d'abord la totalité du personnel de la crèche pour son immense engagement, son esprit d'initiative et sa disponibilité. C'est une équipe qui s'entend et fonctionne bien, ce qui est admirable si l'on sait que le taux de fréquentation atteint environ 97%. Elle salue le travail de Mme Röthlisberger qui a géré au mieux les absences intervenues en 2017 en les remplaçant majoritairement par du personnel à l'interne.

Futur de la crèche

Le futur de la crèche se prépare en vue de son agrandissement et de son déménagement avec son lot de réjouissances et d'incertitudes qui sont, entre autres, le taux de fréquentation, les prises de position du SEJ, le montant du loyer et la gestion du personnel supplémentaire.

Mme Gury Racine remercie Mme Python pour son rapport et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

3. Informations de la directrice

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Röthlisberger pour son rapport.

Mme Röthlisberger donne les informations suivantes :

Bilan de l'année 2017

L'élément marquant de l'année 2017 a été, pour Mme Röthlisberger, l'absentéisme auquel la crèche Barbotine a dû faire face. En effet, celui-ci a été équivalent à un poste à 100% pendant plus de 9 mois.

Maladie, accidents, congé maternité font partie de la vie d'une institution. Cependant, lorsque les absences s'accumulent et se chevauchent, ceci représente une source importante de stress pour l'ensemble du personnel, d'autant plus que le taux d'occupation a augmenté de 300 jours en 2017.

Les personnes absentes ont dû être remplacées immédiatement, afin de répondre aux normes de sécurité du SEJ. Une éducatrice diplômée devait être remplacée par une diplômée, une apprentie par une auxiliaire. Par conséquent, toute l'équipe était dans l'urgence. Les horaires ont dû être modifiés et le personnel a dû effectuer des heures supplémentaires. Des solutions à l'interne ont été trouvées dans le moment. Pour les congés de longue durée, il a été fait appel à des remplaçantes qui venaient de l'extérieur. Il n'a pas été facile de les trouver et encore moins de les garder. Cette façon de procéder a représenté un investissement de temps important pour la mise au courant, la connaissance du contexte et l'acquisition d'une certaine aisance avec les enfants ainsi que la pédagogie de la crèche. La plupart des remplaçantes étaient en attente d'un poste fixe, d'où des changements fréquents. Il est à relever que lors de changements fréquents, certains enfants sont déstabilisés, ce qui entraîne beaucoup de pleurs et, de ce fait, plus de conflits à gérer.

Remplacer sa collègue à l'interne est aussi une solution fragile. La directrice doit être attentive à ce que le personnel ne s'épuise pas et ne tombe pas malade. Cette façon de procéder a eu pour conséquence une accumulation d'heures supplémentaires qui ont été généralement compensées lorsqu'il y avait moins d'enfants. La majorité du personnel a préféré prendre ces heures en vacances plutôt que d'être payée.

Les tensions et le stress pour trouver du personnel remplaçant sont largement partagés au sein de l'Association fribourgeoise des directrices et responsables d'institutions de la petite enfance. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises et la création d'une plateforme pour gérer une liste de remplaçantes a déjà été envisagée, mais cela représente une telle masse de travail supplémentaire que rien de concret n'a été mis sur pied pour l'instant

La crèche a également enregistré le départ de deux collaboratrices qui travaillaient dans le secteur qui a connu beaucoup d'absentéisme.

Mme Röthlisberger tient cependant à remercier l'ensemble du personnel qui se dévoue à longueur d'année et qui s'engage pour remplacer les collègues absentes afin que les enfants trouvent un cadre calme, sécurisant et bienveillant.

Année 2018

En ce début d'année, la crèche est quasiment pleine. Il reste 5 demi-jours disponibles sur les 290 mis à disposition par semaine.

Cet été, 17 enfants quitteront la crèche pour commencer l'école obligatoire. A ce jour, il reste 24 demi-jours disponibles pour la rentrée d'août 2018. Pour 2019, il en reste 14.

Des changements interviendront au niveau du personnel en 2018 :

- Une éducatrice termine sa formation en cours d'emploi à l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance de Lausanne. Son projet de travail de terrain est de redynamiser les différents coins du jardin. Ce projet débutera dès les premiers jours de soleil et sera effectué en collaboration avec tout le personnel de la crèche.
- Une collaboratrice termine son apprentissage en juin prochain. Elle souhaite poursuivre son activité au sein de la crèche.
- Une éducatrice a donné sa démission pour la fin juillet 2018. Elle va réaliser un rêve en travaillant dans l'humanitaire.

Mme Gury Racine remercie Mme Röthlisberger pour son rapport et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

M. Clément demande si c'est le règlement de la crèche qui impose de compenser les heures supplémentaires par des vacances ?

Mme Röthlisberger lui répond par la négative mais elle a décidé de laisser le choix aux personnes concernées, à savoir compenser les heures supplémentaires par des vacances ou d'être rémunérées.

M. Clément demande si, en cas de situation de fort absentéisme, il ne serait pas judicieux d'imposer la rémunération des heures supplémentaires plutôt que la compensation en vacances ?

Mme Bovet lui répond que si la crèche impose le paiement des heures supplémentaires, le personnel peut le refuser car cette clause ne fait pas partie du contrat d'engagement.

Mme Röthlisberger ajoute que le personnel n'a aucune obligation de remplacer et que ce n'est qu'au bon vouloir de la personne. En plus, il y a le phénomène « fatigue » qui rentre en ligne de compte.

Mme Gury Racine est d'avis que l'idée d'une plateforme pour gérer les remplaçantes est bonne, mais faut-il encore trouver une personne qui veut bien s'en occuper.

Mme Röthlisberger pense que c'est une personne à la retraite qui pourrait assumer cette tâche, car il n'est pas possible pour une personne active dans une crèche d'assumer cette tâche supplémentaire.

Mme Gury Racine demande si c'est le Comité de direction qui s'occupe de la mise au concours des postes vacants au sein de la crèche.

Mme Röthlisberger lui répond que lors de la prochaine séance du Comité de direction, il sera question de l'avenir de la crèche et c'est à ce moment-là que la procédure de mise au concours sera décidée.

M. Clément demande s'il est facile de trouver des personnes correspondant au profil recherché dans le canton de Fribourg.

Mme Röthlisberger lui répond que dans le canton de Fribourg, il y a beaucoup d'éducatrices ASE (assistantes socio-éducatives) qui sont à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire des personnes ayant effectué un apprentissage. Mais, si le poste recherché correspond à une éducatrice diplômée ES (école supérieure), il est difficile d'en trouver dans le canton de Fribourg car il n'existe pas chez nous une école supérieure dans ce domaine. Seuls les cantons de Vaud, Genève et Valais disposent d'écoles supérieures.

Mme Gury Racine demande quelles sont les directives quant aux qualifications du personnel pour répondre aux normes imposées pour le fonctionnement d'une crèche.

Mme Röthlisberger lui répond que le personnel doit être composé de 2/3 de personnes diplômées et 1/3 non diplômées. Elle précise qu'une assistante socio-éducative est considérée comme diplômée.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

4. Comptes d'exploitation et bilan 2017

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Bovet pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Bovet passe en revue les comptes d'exploitation 2017 qui se présentent comme suit :

	<u>Comptes 2017</u>	<u>Budget 2017</u>
Total des charges	706'366.89	717'945.00
Total des produits	<u>732'147.90</u>	<u>716'300.00</u>
Bénéfice / Déficit	25'781.01 =====	1'645.00 =====

Comptes d'exploitation 2017

Charges

Le total des comptes de charges s'élève à CHF 706'366.89. Les principales différences se trouvent dans les postes suivants :

Cpte 30 Charges de personnel

301.00 Traitement personnel encadrement
Augmentation de la masse salariale d'environ CHF 6'000.-- due au remplacement des éducatrices qui ont été malades en 2017.

301.01 Traitement personnel administratif
Augmentation de charges d'environ CHF 3'500.-- due à l'adaptation du salaire de la secrétaire-comptable.

301.02 Indemnité journalière du personnel
Remboursement de l'indemnité journalière pour une éducatrice en congé maternité et une autre en arrêt maladie.

Cpte 31 Autres charges d'exploitation

310.01 Matériel de bureau, imprimés, photocopieuse
Augmentation de charges d'environ CHF 1'500.-- pour l'achat d'une imprimante et pour la consommation de toner.

313.00 Achat de nourriture
Charges supplémentaires d'environ CHF 3'500.-- étant donné que le prix du repas a été augmenté de CHF 0.30 depuis le mois de septembre 2017, ce qui n'était pas connu lors de l'établissement du budget.

- 315.00 ERR mobilier, jeux & mat. éducatif
Augmentation de charges de CHF 3'000.-- pour procéder à l'installation d'une nouvelle barrière, à l'agrandissement du jardin ainsi qu'à son équipement.
- 315.01 ERR mobilier & mat. Bureau
Augmentation de charges de CHF 2'000.-- pour aménager le studio qui a été mis à disposition par le propriétaire de l'immeuble dans le courant de l'année 2017 au rez-de-chaussée de la crèche.
- 317.00 Frais divers de personnel
Diminution de charges d'environ CHF 1'000.-- du fait que les enfants ne prennent plus le bus scolaire pour se rendre à la forêt car ils y vont à pied.
- 319.02. Maintenance du site internet
Augmentation de charges d'environ CHF 2'800.-- pour la redynamisation du site internet de la crèche.
- 319.05 Perte sur débiteurs
Diminution de charges de CHF 3'000.-- car le montant des débiteurs s'élevait à CHF 1'800.-- au 31.12.2017. En effet, la provision ne peut pas être plus élevée que la perte sur débiteurs.

Produits

Le total des comptes de produits s'élève à CHF 732'147.90. Les principales différences se trouvent dans les comptes suivants :

Cpte 43 Produits principaux

- 434.01 Contributions parents aux dépannages
Diminution des produits d'environ CHF 1'800.-- du fait que la crèche est pleine et qu'il n'est plus possible de proposer des dépannages.
- 439.00 Taxes d'inscription
Diminution de produits d'environ CHF 900.-- due au fait qu'il y a plusieurs fratries à la crèche et la taxe s'élève à CHF 100.-- au lieu de CHF 200.-- pour le 2^{ème} enfant d'une même famille.
- 451.00 Contributions SEJ
Augmentation de produits d'environ CHF 13'000.-- du fait que le montant des subventions accordées par le SEJ a augmenté de CHF 1.85 par enfant et par jour.
- 452.04 Participation des autres communes
Diminution de produits d'environ CHF 4'500.-- étant donné que la crèche est pleine et qu'il n'est plus possible d'accueillir des enfants de communes non membres de la crèche.

Au vu de ce qui précède, Mme Bovet informe les délégués que les comptes 2017 bouclent avec un bénéfice de CHF 25'781.01. Elle profite de l'occasion pour remercier Mme Dénervaud pour la bonne tenue des comptes et Mme Röthlisberger pour la rigueur avec laquelle elle gère la crèche.

Elle est d'avis que cet excellent résultat est dû principalement au fait que Mme Röthlisberger respecte au plus près les différents postes du budget et plus particulièrement pour la commande des repas.

En effet, Mme Röthlisberger explique qu'elle a revu à la baisse le nombre de repas commandés au traiteur. Auparavant, l'ancienne directrice commandait des plus grandes portions car les repas du personnel étaient compris dans ces quantités. A ce jour, Mme Röthlisberger commande le nombre exact de repas d'une part pour les enfants et d'autre

part pour les adultes. De plus, le personnel participe financièrement pour la moitié du prix du repas. Celui-ci s'élève à CHF 6.80 pour les enfants et CHF 9.80 pour les adultes.

Bilan

1. Actifs

130.00 Actifs transitoires
Loyer de janvier 2018 et indemnités journalières de maladie pour une éducatrice.

2. Passifs

200.00 Créanciers
Diverses factures 2017 payées en 2018 (repas du personnel et des enfants pour le mois de décembre et abonnement téléphonique pour le mois de décembre 2017).

Mme Gury Racine remercie Mme Bovet pour la présentation des comptes et du bilan 2017 et ouvre la discussion y relative.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport et préavis de l'organe de révision

Mme Gury Racine passe la parole à Mme Bovet pour donner lecture du rapport de révision des comptes établi par Fidexpert SA Fribourg, à Granges-Paccot.

Mme Bovet informe les délégués que Fidexpert SA a vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la crèche Barbotine pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. L'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction alors que la mission de la fiduciaire consiste à contrôler ces comptes.

Le contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint qui englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de son contrôle, Fidexpert SA n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Mme Gury Racine remercie Mme Bovet pour la lecture du rapport des vérificateurs des comptes et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gury Racine clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

6. Approbation des comptes 2017

Mme Gury Racine soumet aux délégués les comptes 2017 pour approbation.

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes d'exploitation et le bilan 2017 de la crèche Barbotine tels que présentés au point 4 de l'ordre du jour.

Mme Gury Racine remercie Mme Dénervaud pour la bonne tenue des comptes

7. Renouvellement du contrat de la fiduciaire pour 3 ans

Mme Gury Racine informe les délégués que l'assemblée doit mandater une fiduciaire pour le contrôle des comptes pour la période 2018 - 2021. Jusqu'à ce jour, c'est la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg, à Granges-Paccot qui était chargée de cette tâche.

Mme Dénervaud précise qu'une même fiduciaire peut être mandatée pour deux périodes consécutives de trois ans.

Le Comité de direction propose donc de renouveler le contrat à la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg du fait qu'elle est d'accord de poursuivre cette tâche au même tarif que durant la période 2014 - 2017.

Les délégués acceptent à l'unanimité de prolonger le contrat de la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg, à Granges-Paccot, pour effectuer le contrôle des comptes de la crèche Barbotine pour nouvelle période de trois ans, soit de 2018 à 2021.

8. Divers

Mme Gury Racine ouvre la discussion dans les divers.

Mme Gury Racine remercie, au nom de l'assemblée des délégués, Mme Röthlisberger et Mme Dénervaud pour la bonne gestion de la crèche que ce soit au point de vue administratif ou financier ainsi que tout le personnel éducatif.

La parole n'étant plus demandée, Mme Gury Racine fixe la prochaine séance au

**jeudi 20 septembre 2018, à 17 h 30,
à l'administration communale de Belfaux.**

Mme Gury Racine clôt la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Levée de la séance

La séance est levée à 18.30.

Belfaux, le 12 mars 2018.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE**

La Présidente :

Jacqueline Gury Racine



La Secrétaire :

Josiane Angéloz

